



# L'ECHO BOISSILLON

N°34 – Avril 2020



## Sommaire

Edito	p 2	Ouverture du CLSH / Restauration	p 8
Mesures gouvernementales - PCA	p 2	Un nom pour le nouveau CLSH	p 8
Mesures de prévention	p 3	Paris-Nice à Boissy	p 9
Mesures d'urgence Commune et CC	p 4	Pré-inscription scolaire	p 9
Un Boissillon dans les TGV sanitaires	p 6	AEEB : Info événements / Tombola	p 10
Commerces de proximité	p 6	ASBC : Info spectacle /	p 11
Subventions Travaux	p 7	Etat civil / Urbanisme	p 12
Attention ! Lingettes	p 7	Evènements / Benne / Agenda	p 12
Info déchetteries	p 8		

**RESTEZ  
#CHEZ  
VOUS** 

## Edito

Le confinement auquel nous sommes tenus depuis le 17 mars représente une contrainte difficile et a profondément modifié notre vie quotidienne. C'est collectivement au niveau du pays mais aussi au niveau de nos communes et de chaque famille que nous devons respecter les consignes pour vaincre la propagation de ce virus.

L'activité de la commune ne s'est pas arrêtée depuis le 17 mars, les services municipaux restent actifs mais ont été adaptés en fonction des mesures imposées par la crise sanitaire.

Afin de vous informer le plus régulièrement possible sur la situation et les mesures gouvernementales liées à cette crise (voir P5 et 6), nous postons régulièrement sur les sites internet et Facebook de la mairie et affichons dans tous les panneaux municipaux de la commune.

Les élus du Conseil Municipal « sortant », sont toujours en activité avec l'ensemble des services de la commune et de l'intercommunalité. Nous agissons, même à distance, totalement mobilisés pour permettre la continuité des dossiers, présents en mairie pour toutes les urgences, en réunion visioconférence 1 à 2 fois par semaine avec les maires de l'intercommunalité et les conseillers municipaux.

Pour le respect de la vie des soignants et de tous, respectez les consignes afin que le confinement continue à être efficace et donc à sauver beaucoup de vies.

Prenez soin de vous et des vôtres.

S.SECHET



## Mesures gouvernementales

### **Extension des mandats / Elections municipales 2020**

Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a fixé les modalités de continuité des équipes sortantes en maintenant les maires et adjoints en fonction au plus tard jusqu'à fin Juin 2020. Cependant, les résultats des élections du 1<sup>er</sup> tour restent acquis et les conseillers municipaux élus à l'issue du premier tour pourront être installés et élire leurs nouveaux exécutifs, une fois les conditions sanitaires réunies.

Cette loi d'urgence a également fixé un report de trois mois (31 juillet 2020) pour le vote des budgets des communes.

## COVID-19, mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA)

La situation d'urgence sanitaire telle que le territoire la vit au travers de la pandémie du coronavirus entraîne des perturbations susceptibles d'affecter les services publics.

C'est d'autant plus vrai pour les collectivités qui ont une obligation de continuité du service public. Mais cette organisation ne s'improvise pas, et certaines dispositions sont nécessaires, à l'instar d'un Plan de Continuité des Activités. Ce PCA comporte un planning de rotation pour les horaires de présence en mairie, la constitution d'une cellule de crise en cas de besoin ou encore des mises à jour régulières des sites multimédias de la commune et la mise en place de télétravail sur certains postes.

Les communes jouent un rôle de premier plan en matière de sécurité publique et de sécurité sanitaire et sont le relais de droit commun de la mise en œuvre des décisions prises par les pouvoirs publics nationaux.

## Mesures de prévention

À VOUS, QUI SAUVEZ DES VIES CHAQUE JOUR.  
À VOUS, QUI ALLEZ TRAVAILLER POUR PERMETTRE QUE LA VIE CONTINUE.  
À VOUS, QUI RESTEZ CHEZ VOUS POUR LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS.

# CONTINUONS D'UNIR NOS FORCES



ENSEMBLE, FAISONS BLOC CONTRE LE CORONAVIRUS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Santé  
publique  
France

COVID-19

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  Lavez-vous très régulièrement les mains
-  Toussez ou éternuez dans votre coude
-  Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
-  SI VOUS ÊTES MALADE  
Portez un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)  
**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

### Coronavirus COVID-19

#### Sanctions encourues pour violation des mesures de confinement

<b>Première sanction</b>	<b>Récidive dans les quinze jours</b>	<b>Verbalisation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours</b>
Amende forfaitaire de <b>135 €</b>	Amende forfaitaire de <b>200 €</b> majoration à 450 €	Délit puni d'une amende de <b>3 750 €</b> et passible de <b>6 mois d'emprisonnement</b>

## COVID-19 - INFORMATION

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Afin d'assurer la sécurité de la population, l'accès est interdit à compter du 20 mars 2020, aux :

- Parcs publics ;
- Berges des fleuves et rivières ;
- Lacs et plans d'eau artificiels ;
- Espaces forestiers ;
- Promenades.

## COVID-19, mesures d'urgence prises par la commune et la CCEJR

### INFORMATION :

#### Elargissement des conditions d'accueil des enfants au 24 mars 2020 :

A compter de ce jour, pourront être accueillis les enfants de **0 à 3 ans et de 3 à 11 ans** dont l'un des parents est :

- **Soignant**
- **Impliqué dans la gestion de la crise**
- **Affecté aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique\***

A condition que le **second parent soit dans l'incapacité de garder le/les enfant(s)**. La fourniture d'une attestation de l'employeur le justifiant est **obligatoire**.

#### SERVICE D'ACCUEIL POUR LES 0-3 ANS et les 3-11 ANS

Les enfants de **0 à 3 ans** qui répondent à ces critères peuvent bénéficier d'un accueil, sans condition de résidence, sur la commune de **BOISSY-SOUS-SAINT-YON** du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Pour plus d'informations et pour les inscriptions, un seul numéro : **06 37 96 40 10**

Pour les enfants de **3 à 11 ans** (niveau maternel et élémentaire), en collaboration avec l'Education nationale, un service d'accueil commun à l'ensemble du territoire de la CCEJR est organisé sur la commune de **BOISSY-LE-CUTTE** de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Pour plus d'informations et pour les inscriptions, un seul numéro : **06 03 84 82 44**

\* Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.

Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.

**LES NUMÉROS  
À CONNAÎTRE  
COVID19**



**0 800 130 000**

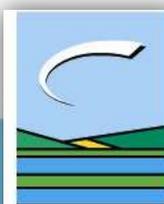
**NUMÉRO VERT**

POUR TOUTE SITUATION  
ET DEMANDE  
D'INFORMATION  
GÉNÉRALE



**BRIGADE NUMÉRIQUE**

POUR TOUTE  
QUESTION  
**NON**  
URGENTE  
RELATIVE À LA  
SÉCURITÉ



Entre **Juine**  
et **Renarde**

### **LES NUMÉROS D'URGENCE HABITUELS**



**15  
SAMU**

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins



**17  
POLICE  
SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie



**18  
SAPEURS-  
POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

## COVID-19, mesures d'urgence prises par la commune et la CCEJR



En application des mesures imposées face à l'épidémie de COVID-19

**FERMETURE AU PUBLIC DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE Jusqu'à NOUVEL ORDRE .**

**Une permanence téléphonique et courriel est maintenue du**

**Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00**

Tél : 01 64 57 76 76 - Courriel : [mairiedeboissylecutte@wanadoo.fr](mailto:mairiedeboissylecutte@wanadoo.fr)



MAIRE de BOISSY-LE-CUTTE



LA POSTE

**Pendant la période du COVID-19, l'agence postale sera ouverte du Lundi au Vendredi de 9h à 12h excepté du 20 au 24 Avril.**



**Le service de portage des repas est en mesure de répondre à des demandes supplémentaires et satisfaire de nouveaux usagers. Par conséquent, si des personnes de plus de 60 ans ou handicapées souhaitent en bénéficier, elles doivent prendre l'attache de Mme Ghislaine Loret ou Régine Maubailly au 01 83 63 88 37**

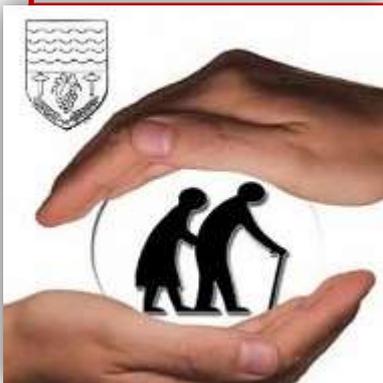
**Il est à noter que les commandes au prestataire sont passées le jeudi pour la semaine suivante, il peut donc y avoir un délai de carence en fonction de la date d'inscription.**



### **Masques chirurgicaux**

Les masques que la commune a réussi à obtenir avec l'aide de la CCEJR ont été distribués gracieusement par la mairie aux professionnels de santé, commerçants et personnel communal.

Pour le moment, il n'est pas prévu de distribution à la population et les Boissillons devront s'en procurer par leurs propres moyens (il y a désormais de nombreux tutoriels disponibles sur internet pour vous aider à confectionner vous-mêmes ces masques si besoin).



### **Aide aux personnes fragiles**

Suite au confinement décidé par le gouvernement, la municipalité met en place un service d'aide aux plus fragiles sur la commune.

Les mesures de confinement prises par le gouvernement dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 nous amènent tout naturellement à mettre en place un **service d'aide auprès des personnes fragiles et isolées de 70 ans et plus.**

Nos agents pourront, à la demande et selon les besoins, effectuer des déplacements nécessaires et indispensables. Cette aide est mise en place afin d'éviter toute sortie inutile s'agissant des personnes fragiles.

**Les demandes d'intervention se feront sur appel téléphonique à l'accueil de la mairie 01.64.57.76.76 du lundi au vendredi de 9h à 12h.**

Pour information, toutes les personnes concernées ont, en principe, reçu un courrier de la mairie dans leur boîte aux lettres.

## Un infirmier Boissillon à bord d'un TGV sanitaire Covid-19.

Comme beaucoup de ses collègues soignants, Richard, un infirmier Boissillon, a répondu présent pour faire face à ce fléau qu'est le COVID-19. Il s'est porté volontaire pour participer aux convois sanitaires de l'Alsace vers des hôpitaux de la côte Atlantique..



Nous souhaitons lui exprimer toute notre gratitude et à travers lui à tous les soignants qui se mettent sans compter au service de la vie des autres, mettant leur propre vie entre parenthèse.

Si nous le mettons en lumière aujourd'hui, c'est que d'une part c'est un habitant de notre commune et parce que par modestie et respect des valeurs de sa profession, il n'aurait pas souhaité en parler. Nous le faisons donc pour lui et avec grand plaisir et beaucoup d'humilité.

Nous savons aussi que d'autres Boissillons, soignants, aides-soignants, professionnels de santé sont au chevet des malades dans différents hôpitaux de la région parisienne. Ils vivent au jour le jour, accueillis le soir dans des logements mis à disposition par des particuliers, ne sachant pas quand ils vont pouvoir rentrer chez eux tant la tâche est grande. A tous ces Boissillons, nous souhaitons beaucoup de courage et leur disons un grand merci !



## Commerces de proximité

Une mention spéciale pour nos commerces de proximité **Pizza'Ait, épicerie MaxiMarket HASSAN et NADIA, Boulangerie DENIS ET NATHALIE ROSIERE, Bar-Tabac-Loto « Le rouge et noir » CHRISTEL MOULINEUF.**

Vous amenez à notre village le service et le sourire qui manque à notre quotidien et nous aidez à prendre patience face à cette crise. Nous mesurons la richesse de vous avoir dans notre commune et de nous permettre de ne pas être coupés du monde.

Nous n'oublions pas les **cafés restaurant Le Fer à Cheval (Mme REINE MARIE FRANCE), la Bonne Franquette (Mr CAVACO) et notre coiffeuse VIRGINIE Coiff & Moi** **contraints de fermer** et qui ont également une importance dans la vie sociale de notre village.

Prenez soin de vous. Vous êtes la vie de notre village - Merci d'être là !



## Des travaux subventionnés par le Département et la Préfecture de l'Essonne



### Diagnostic architectural et technique sur l'église St Pierre de Boissy-le-Cutté

Suite à l'apparition de divers désordres, notamment de fissures importantes au droit de la tribune de l'église, la commune a missionné l'agence AEDIFICIO pour la réalisation d'un diagnostic architectural et technique de l'édifice.

La participation financière du Département au titre de l'Aide à l'Investissement Culturel (AIC) pour l'année 2019 a permis d'établir ce diagnostic. Nous sommes maintenant en possession d'un état des lieux complet de l'église, et des travaux importants seront à programmer en fonction des possibilités financières de la commune.

### Mise aux normes PMR du parking et des sanitaires de la bibliothèque municipale

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité, le parking ainsi que les sanitaires de la bibliothèque municipale ont fait l'objet de travaux pour améliorer l'accessibilité des lieux. Une Dotation des Territoires Ruraux (DETR 2019) par la Préfecture de l'Essonne a été attribuée sur demande de la commune pour ces aménagements. Cette subvention a permis la réalisation de ces travaux selon le projet établi.



### Attention ! Lingettes

**Les lingettes ne se jettent pas dans les toilettes ...** En cette période de confinement, vous êtes nombreux chez vous et beaucoup d'entre vous jettent dans les toilettes les lingettes qu'elles soient désinfectantes ou non.

De ce fait, nous constatons une recrudescence des bouchages sur les réseaux mais aussi des stations de pompage et des désagréments supplémentaires sur la station d'épuration.

Ce qui en cette période de pandémie et pour la protection de notre personnel, amène à des interventions régulières compliquées à gérer.

Cet usage n'est pas opportun. **Merci de jeter vos lingettes dans votre poubelle même si la notice précise qu'elles peuvent se jeter dans les toilettes !!!**

En image les effets des lingettes jetées dans les toilettes.

Plus d'information sur le site internet de la commune, onglet 'Documents' puis 'Liens pratiques' et tout en bas de la page 'Guide des bonnes pratiques du SIARCE'.





## Adaptation de l'activité du Siredom

### Eco-centres (déchèteries)

✘ Les éco-centres sont fermés jusqu'à nouvel ordre

### Collecte en porte à porte et en apport volontaire

Sur les 37 communes du Pays de Limours, du Dourdannois en Hurepoix et de l'Étampois Sud Essonne

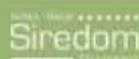
+ Service assuré normalement pour :

- les ordures ménagères
- les emballages et papiers
- le verre
- les déchets verts
- la collecte des encombrants sur appel

### Collecte en apport volontaire hors Hurepoix

Service assuré normalement mais risques de perturbation

Information actualisée quotidiennement sur [siredom.com/COVID-19-InfoServiceSiredom](http://siredom.com/COVID-19-InfoServiceSiredom)



## Info déchetteries

A partir du Lundi 20 Avril, le SIREDOM ré-ouvre les déchetteries de Ballancourt, Etrechy, Egly et Ris-Orangis de 10h à 12h et de 13h à 17h uniquement aux professionnels munis de leur carte de déchetterie pour les acteurs économiques.

Tarifs : 30€ pour les déchets triés et 60€ pour les déchets non triés dans la limite de 5m3.



## Ouverture du Centre de Loisirs/Restauration

Comme annoncé, le 24 février dernier nos petits Boissillons ont pu profiter des nouveaux locaux Restauration et Centre de Loisirs de la CCEJR.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'ils ont pu découvrir le « self » et les salles d'activités sous le regard des animateurs et personnels de restauration, mais également de quelques élus venus assister à cette grande première.

Les quelques impressions recueillis auprès des enfants ont été très positives.

Merci à la CCEJR pour ce beau projet mené à terme.



*(Pour information, il reste quelques finitions extérieures à faire, qui n'entravent pas le fonctionnement des services. Ces finitions seront achevées dès que tous les travaux prévus sur les bâtiments alentours (école maternelle et hangar technique) seront terminés.*

## Un nom pour le nouveau Centre de Loisirs

Ca y est c'est fait, le Centre de Loisirs de Boissy le Cutté a un petit nom.

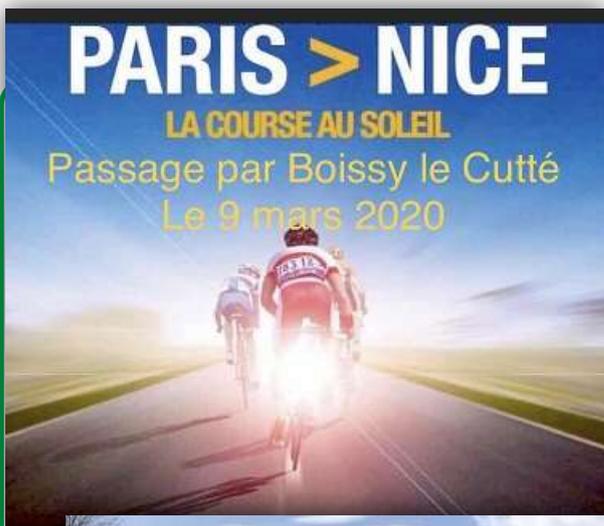
Parmi les cinq noms soumis aux votes le 29 Janvier, c'est 'Les Milles Potes' qui a été retenu.



## 19 Mars

Malgré la situation sanitaire, une gerbe a été déposée le 19 Mars dernier sous la plaque commémorative en signe de recueillement.





### Paris-Nice à Boissy le Cutté

L'itinéraire de la course Paris-Nice 2020 a traversé notre village. Le 9 mars dernier, alors que le soleil avait fait une brève apparition, la caravane de la course et les coureurs cyclistes ont été encouragés par les clameurs des enfants de l'école Anne Frank. Les institutrices avaient exceptionnellement autorisé ce rassemblement de leurs élèves le long de l'école.

Merci aux enfants et aux institutrices pour cet instant d'insouciance « encadré ».



### Pré-inscriptions scolaires 2020/2021

L'inscription à l'école se fait d'abord à la Mairie puis auprès de l'école concernée. Les pièces suivantes sont à fournir :

- Justificatif récent de domicile sur Boissy le Cutté
- Carnet de santé ou photocopie des vaccinations
- Photocopie du livret de famille
- Certificat de radiation fournie par l'école d'origine (si l'enfant a déjà été scolarisé sur une autre commune)

La fiche de pré-inscription est téléchargeable sur le site de la commune, onglet 'Services sur notre commune' ou 'Documents' puis 'liens pratiques'.

Exceptionnellement cette année, à cause du confinement, les pré-inscriptions doivent être envoyées uniquement par mail ou par courrier avec tous les justificatifs (pas de remise en mairie).





## Information aux parents des enfants des écoles maternelle et élémentaire

Au retour des vacances scolaires de Février 2020 de nos enfants, comme chaque année, a débuté la vente des billets de tombola rapidement interrompue par les décisions gouvernementales de fermeture, entre autres, des établissements scolaires, pour mesures sanitaires liées au covid-19.

Actuellement, à mi-avril, nous ne sommes pas en mesure de préciser très exactement la suite puisque les écoles ré-ouvriront progressivement à partir du 11 Mai 2020 pour accueillir les enfants.

Au vu de la situation, rassemblements autorisés après la mi-juillet, nous vous informons que la kermesse du 27 juin 2020 n'aura pas lieu. Le tirage de la tombola non plus.

Nous proposons donc, de façon à pouvoir respecter nos engagements auprès des personnes ayant acheté des billets de tombola, d'en maintenir le principe à la différence près qu'elle se fera sur deux années scolaires.

Ce qui veut dire que les billets 2020 seront exceptionnellement valables jusqu'en 2021, le tirage se ferait en juin 2021, lors de la kermesse de fin d'année.

Nous reprendrions, en accord avec les écoles, la vente des billets, au retour des vacances scolaires d'hiver 2021.

C'est pourquoi, à ce jour, 15 carnets sont actuellement en notre possession, 67 autres se trouvent encore répartis dans les familles, nous souhaiterions avoir le retour des souches avec le règlement correspondant pour les billets vendus (possibilité de faire un chèque à l'ordre de l'AEEB), ainsi que le retour des carnets restant invendus sous enveloppe cachetée:

**\* à partir du lundi 27 avril 2020 à l'agence postale de Boissy (ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h) où une urne sera à votre disposition, relevée chaque jour**

**\* dès le retour de votre enfant à l'école via le cahier de liaison**

**accompagnés du coupon ci-dessous. (date limite des retours : 31 mai 2020)**

Merci de votre coopération, cordialement.

Le bureau de l'AEEB

P.S. Sachant que les lots sont remis en échange des tickets gagnants, conservez bien vos tickets.

----- à découper -----  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Classe de l'enfant : ..... Prénom de l'enfant ayant reçu le (s) carnet (s) : .....  
retourne : ..... souches et le règlement correspondant soit : ..... € par chèque ou espèces  
et retourne invendus : ..... carnets ou billets  
à retourner :

**Attention : date limite de retour au 31 Mai 2020 (vendus et invendus)**

## Carton plein pour la Soirée ASBC du Samedi 7 Mars 2020



Chaque année, l'Association Sportive de Boissy le Cutté propose à ses adhérents et les non adhérents une soirée inoubliable dîner-spectacle, digne d'un cabaret.

Le samedi 7 mars dernier n'a pas échappé à cette règle, en mettant à l'honneur les Antilles. Pour l'occasion, les bénévoles de l'Association ont habillé la Salle des Fêtes aux couleurs vives telles le traditionnel madras créole, posé au centre des tables. Chaque élément de la décoration a été minutieusement choisi pour transporter les invités ailleurs.

Le repas élaboré par nos cuisiniers bénévoles a été cuisiné sur place. Au menu : salade de crevettes bouquet, rougaille saucisse avec son riz et ses grains, un trou antillais et, au dessert un blanc manger au coulis de fruits exotiques. C'était un délice.

La troupe SAMBA Brazil a ponctué la soirée avec différents tableaux de danses traditionnelles : le Zouk, la biguine, le Gwo Ka. Une danseuse de Limbo a invité le public à tenter de passer sous la barre. Puis, les rythmes endiablés des carnivals des Caraïbes ont clôturé le spectacle.

Enfin, nos DJ bénévoles ont mis le feu sur le dancefloor jusqu'au bout de la nuit.



### INFOS COURS ADHERENTS

Compte tenu du prolongement du confinement décidé par le gouvernement jusqu'au 11 mai 2020, nous avons le regret de vous informer que notre spectacle de fin de saison est annulé. Afin de limiter l'impact financier pour les familles, nous avons pris la décision de rembourser au prorata les cours non dispensés en proposant deux alternatives :

- ✓ Etre remboursé dans l'immédiat
- ✓ Obtenir un avoir du montant, à faire valoir sur la saison prochaine.

Nous vous demandons de nous faire part de votre choix par mail à l'adresse suivante : [asboissy91@gmail.com](mailto:asboissy91@gmail.com) au plus tard le 4 mai 2020 en nous précisant les noms et prénoms de l'adhérent, la section concernée et le jour de pratique du sport. Pour les enfants mineurs, nous préciser les noms des parents.

Il nous est possible de vous faire un virement bancaire, pour cela nous vous demandons de nous faire parvenir la photo d'un RIB si vous optez pour ce type de versement.

Pour tout complément de renseignement, vous avez la possibilité de contacter Madame Karine LANIAU au 06 82 41 98 83.

Si le déconfinement nous le permet, nous envisageons, malgré tout, d'organiser un goûter pour clore notre saison sportive.

## ETAT CIVIL

### Décès :



JAILLON Alain Roger

Le 29 février 2020 à Ris Orangis

## URBANISME

### Déclarations de Travaux :



Mairie	2 Grande Rue	Création d'un logement + fenêtres de toit
NARCISSE Joana	11 rue Georges Clémenceau	Isolation extérieures
TOSTIVINT Françoise	1 rue Georges Clémenceau	Changement fenêtres
GARCIA Victor	9 Bis rue des Champs	Réfection toiture garage + Abri de jardin
SARRION Sylvain	4 rue du Pressoir	Clôture
BOREAL Frédéric	45 rue de la Libération	Modification de la clôture avec pose portillon
PEIXOTO DE ALMEIDA	2 rue de la Libération	Extension maison
BAPTISTA RODRIGUES Ludovina	6 rue Sainte Barbe	Changement fenêtres

### Permis de Construire :

Ecole élémentaire	1 Grande Rue	Réfection sanitaires et création d'une salle d'activités
PRUNIER Daniel	5 Rue de la Croix Boissée	Création appartement + Portail

## Evènements annulés / reportés



- Le Carnaval de Printemps a été annulé mais le thème de cette année (le monde fantastique) sera repris pour l'édition 2021.
- Cérémonie 8 mai annulée
- Fête patronale 8-9-10 mai annulée



- Boum de fin d'année école A.FRANK reportée en Septembre (date communiquée ultérieurement)
- Spectacle des Ecoles surement annulé (en attente de confirmation)

**Election et Investiture des nouveaux Conseillers Juniors reportées en septembre 2020.**

## Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique (un justificatif de domicile peut vous être demandé) :

**Le 16/05/2020 9h-11h, le 30/05/2020 9h-12h/14h-17h**

A noter sur vos tablettes !



### Agenda :

Tous les rassemblements avant le 14 Juillet sont annulés.

14 Juillet

Cérémonie du 14 Juillet (sous réserve des possibilités du moment)  
Pas de feu d'artifice prévu cette année !



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : SYLVIE SECHET, JURGEN ALLEAUME, FABRICE AUCOULON, MARCEL DUBOIS, J-MICHEL DUMAZERT.